

**DECISION N° 47/2022**

**Objet : Renouvellement du bail de location entre la Ville de Sélestat et l'Inspection de l'Éducation Nationale**

La Ville de Sélestat a donné en location à l'Inspection de l'Éducation Nationale des bureaux d'une surface de 113,40 m<sup>2</sup> dans les locaux du bâtiment sis rue du Stade à Sélestat, par bail entré en vigueur le 01/11/2019 pour une durée de trois ans.

Le bail de location étant arrivé à échéance, il s'agit de le renouveler pour une période de six ans.

Le prix de location est fixé à 11 383,57 euros par an, il est indexé sur l'évolution de l'indice des révisions des loyers publié par l'INSEE. Le montant de l'avance sur charge est fixé à 400 euros par mois.

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT,**

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

**DECIDE** de procéder au renouvellement du bail entre la Ville de Sélestat et l'Inspection de l'Éducation Nationale concernant les locaux situés Rue du Stade, pour une période de 6 ans.

**FIXE** le prix du loyer annuel à 11 383,57 € et à 400 €/mois le montant de l'avance sur charges.

**CHARGE** Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Adjoint au Maire, de signer le bail.

Dom/FaH

Fait à Sélestat, le 13/10/2022

LE MAIRE,



**Marcel BAUER**

Pour ampliation,  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services



**Vincent BETTER**

